

Textes en vigueur sur la Formation Continue des Adultes : GRETA – GIP-FCIP - personnels

Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée	Disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (2 ^{ème} alinéa art. 4,, art.7)	ACTIF
Arrêté du 29 juin 1984	CACFC : Création d'un <u>Conseil Académique</u> Consultatif à la Formation Continue	En cours de révision : CCA-FCA
Note de service n° 84-495 du 18 décembre 1984	Modalités de fonctionnement du CACFC	En cours de révision : CCA-FCA
Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986	Dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat Indemnité de licenciement (art. 50 à 56) pour motif disciplinaire Indemnité de licenciement économique : art. L 351-12 du code du travail	ACTIF
Loi n° 89-486 du 10 juillet 1989	Loi d'orientation sur l'éducation, l'article 19 sur les GRETA	
Décret n°90-165 du 20 février 1990 (J.O. du 22 février 1990)	Régime indemnitaire des personnels relevant du MEN qui exercent les fonctions de CFC	ACTIF
Décret n°90-426 du 22 mai 1990 (B.O. n° 25 du 21 juin 1990)	Dispositions applicables aux CFC appartenant aux corps relevant du ministre chargé de l'éducation	ACTIF
Arrêté du 14 juin 1990 (B.O. n°25 du 21 juin 1990)	CACFC : <u>Commissions Académiques</u> Consultatives compétentes à l'égard des CFC appartenant aux corps relevant du ministre chargé de l'éducation	ACTIF
Note de service n°90-129 du 14 juin 1990 (B.O. n°25 du 21 juin 1990)	Exercice des fonctions de CFC	ACTIF
Décret n°91-1126 du 25 octobre 1991 (J.O. du 31 octobre 1991)	relatif aux modalités de service des personnels enseignants des premier et second degrés participant aux activités de formation continue organisées par le MEN (cas du coefficient de pondération (0.46) égal au rapport entre le maximum de service hebdomadaire du corps auquel appartient l'enseignant et la durée hebdomadaire du travail dans la fonction publique !) à mettre en conformité avec le Décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat (version consolidée du JORF 29 juin 2006) et décret n°2006-744 du 27 juin 2006	ACTIF
Décret n°92-275 du 26 mars 1992 (J.O. du 28 mars 1993)	Groupements d'Etablissements (GRETA) constitués en application de l'article 19 de la loi n°89-486 du 10 juillet 1989 modifiée d'orientation sur l'éducation	ABROGE remplacé par décret 2013-852 du 24 septembre 2013
Circulaire n°93-159 du 16 mars 1993 (B.O. n°13 du 15 avril 1993)	Organisation et fonctionnement des Groupements d'Etablissements (GRETA) constitués en application de l'article 19 de la loi n°89-486 du 10 juillet 1989 modifiée d'orientation sur l'éducation et du décret n°92-275 du 26 mars 1992	01/03/14
Décret n°93-412 du 19 mars 1993 (J.O. du 23 mars 1993)	Relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes (modalités de recrutement, modalités de service,...)	ACTIF
Arrêté du 19 mars 1993 (J.O. du 23 mars 1993)	Fixant la rémunération des personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation des adultes	ACTIF
Circulaire n°93-175 du 23 mars 1993 (B.O. n°13 du 15 avril 1993)	Modalités de service des personnels enseignants des premier et second degrés participant aux activités de formation continue organisées par le MEN	ACTIF
Décret n°93-432 du 24 mars 1993 (J.O. du 25 mars 1993)	Mission de formation continue des adultes du service public de l'éducation Art. 11 : CFC, Art. 18 : les FAM	Doit être revu
Décret n°93-438 du 24 mars 1993	Conditions dans lesquelles sont rémunérés les différents intervenants	ACTIF
Arrêté du 24 mars 1993	Montants de base de l'indemnité allouée aux catégories de personnels intervenant en en FCA	ACTIF
Circulaire n°93-348 du 24 décembre 1993 (BO n°1 du 6 janvier 1994)	Rémunération des personnes participant aux activités de formation continue des adultes : modalités d'application (activité d'enseignement, autres activités)	ACTIF
Circulaire n°93-349 du 24 décembre 1993	Recrutement des personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes Exemple de contrat type formateur à temps complet en service annuel d'enseignement (ou équivalent enseignement) de 810 h	ACTIF
Décret n° 2000-815 du 25 août 2000 Modifié par Décret n° 2006-	Aménagement et réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature (art. 1 : 35 h dans les EPLE et durée annuelle de travail effectif de 1 607 h maximum) Application du décret relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail	ACTIF

Textes en vigueur sur la Formation Continue des Adultes : GRETA – GIP-FCIP - personnels

744 du 27 juin 2006 art/ 1 JORF du 29 juin 2006/ J.O. du 18/01/2002	(MEN)	
BO spécial n°4 du 7 février 2002	Temps de pause (page 23) et temps de déplacement (page 24)	ACTIF
Arrêté du 24 avril 2006 (J.O. du 26 avril 2006)	Revalorisation des indemnités kilométriques	ACTIF
Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 (JO n° 153 du 4 juillet 2006)	FDEP : Conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat (<i>applicable aux personnels de la FCA GRETA et Académique</i>)	ACTIF
Circulaire FP n° 2007-1262 du 26 novembre 2007	Procédures de licenciement applicables à l'agent non titulaire	ACTIF
Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007	Congés de formation professionnelle (personnels titulaires)	ACTIF
Décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007	Congés de formation professionnelle (personnels non-titulaires)	ACTIF
Circulaire n° 2009-107 du 17 août 2009 (B.O. n°33 du 10 septembre 2009)	Formation continue, formation professionnelle des adultes	ACTIF
Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009	Loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie	ACTIF
Circulaire n° 2010-134 du 03/08/2010 – (BO n° 32 du 9 septembre 2010)	Remboursement frais de déplacement (véhicule personnel, indemnités kilométriques, taux de 7.62 €, ...) (BO : traitement et indemnités, avantages sociaux)	ACTIF
Décret n°2010-1116 du 22 septembre 2010 (J.O. du 24 septembre 2010)	Organismes collecteurs paritaires agréés des fonds de la formation professionnelle	ACTIF
Circulaire n° 2010-806 du 17 juin 2010 (BO n° 43 du 25/11/2010)	Mise en œuvre du DIF pour les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (personnels titulaires et non titulaires)	ACTIF
Arrêté du 8 avril 2011 (JORF n°0112 du 14 mai 2011)	Création du Comité Technique Ministériel et des Comités Techniques des services déconcentrés du MEN (les CTA)	ACTIF
Loi n°2011-525 du 17 mai 2011	Loi de Simplification et d'Amélioration de la qualité du droit visant à harmoniser le statut des groupements d'intérêt public (GIP) (fin des GRETA remplacés par des GIP)	ACTIF
Loi n°2012-347 du 12 mars 2012	Accès à l'emploi titulaire et amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, lutte contre les discriminations...	ACTIF
Décret 2012-1513 du 28 décembre 2012 (JO du 30 décembre 2012)	Ouverture de recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires relevant du M.E.N.	ACTIF
Décret n°2012-91 du 26 janvier 2012	Relatif aux GIP	ACTIF
Décret n°2013-292 du 5 avril 2013	Nouveau Régime de droit public applicable aux personnels des GIP	ACTIF
Circulaire n°2013-037 du 17 avril 2013 du MEN (remplacée par circ. N°2013-077 du 6 mai 2013)	Organisation et fonctionnement des GIP FCIP + modèle de convention constitutive GIP FCIP	ACTIF
Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013	Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de la République (Art. 62 recréation des GRETA générant l'art. L. 423-1 du code de l'Education)	ACTIF
Décret n°2013-852 du 24 septembre 2013	GRETA constitués en application de l'article L. 423-1 du code de l'éducation	ACTIF
	Circulaire sur l'organisation et le fonctionnement des GRETA + convention constitutive type	acrtif
	Arrêté sur les fonds de mutualisation	A ctif
	Arrêté sur le CCA-FCA	A venir

